15 JANVIER 1944 PRIERE DE FAIRE CIRCULER CE JOURNAL N° 75

LA LIBRE BELGIQUE

NOUVELLE SÉRIE DE GUERRE
FONDÉE LE 15 AOUT 1940

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : OBERFELDKOMMANDANTUR, 1, PLACE DU TRONE. BRUXELLES
EDITEUR RESPONSABLE : PETER PAN, JARDIN D'EGMONT, BRUXELLES

C. W. O. II
B6
301
C. 2. G. M.

J'ai foi dans nos destinées. Un pays qui se défend s'impose au respect de tous. Ce pays ne périt pas! Dieu sera avec nous dans cette cause juste.

ALBERT, Roi des Belges

Acceptons provisoirement les sacrifices qui nous sont imposés et attendons patiemment l'heure de la réparation.

A. MAX.

Envers les personnes qui dominent par la force militaire notre pays, ayons les égards que commande l'intérêt général. Respectons les règlements qu'elles nous imposent aussi longtemps qu'ils ne portent atteinte ni à la liberté de nos consciences chrétiennes, ni à notre dignité patriotique

Monseigneur MERCIER.

Entre le sacrifice et le déshonneur, le Belge de 1940 n'hésite pas plus que celui de 1914. La lutte sera dure, mais nul ne peut douter du succès final. La cause de la Belgique est pure. Avec l'aide de Dieu, elle triomphera.

LEOPOLD.

Quelle que soit la durée de l'épreuve à subir, tous les Belges doivent avoir pour mot d'ordre " Fors le Roi, nul ne sers "

F.-J VAN DE MEULEBROEK.

Sans doute est-il nécessaire de reconnaître le pouvoir occupant comme un pouvoir de fait et de lui obéir aussi dans les limites des conventions internationales mais la Patrie Belge continue à exister et tous ses enfants lui doivent fidélité et assistance.

Monseigneur VAN ROEY.

ARCHIVES DU ROYAUME DE BELGIQUE

LA SAISON DES JUGES

MONSIEUR ANATOLE DE MONZIE a publié sous ce titre en ce milieu de 1943, un ouvrage bien curieux. D'autant plus curieux, qu'il a paru avec l'autorisation, on pourrait presque dire la bénédiction du Gouvernement de Vichy, alors qu'en ordre principal il est une attaque assez virulente de ce gouvernement.

L'auteur s'en prend à la manie de juger dont a souffert et souffrent encore les services du Maréchal, qui non seulement ont rendu leur manie dangereuse par la création de quelques quinze mille arrêtés sanctionnés par des peines permettant de punir tout Français se trouvant inévitablement et perpétuellement en état d'infraction, mais aussi en instituant des poursuites contre des citoyens pour des actes soit d'ordre politique, soit d'ordre administratif antérieurs à la défaite.

Et M. de Monzie de constater l'erreur et l'échec du procès de Riom, puis de se lancer dans une longue étude historique pour conclure principalement que les épurations et les excès de réglementation furent toujours regrettés et que finalement le sentiment populaire jugea que ces punitions étaient excessives et n'avaient rien à voir avec la Justice, laquelle ne peut se concevoir en ces périodes exceptionnelles et ne sont qu'un assouvissement de vengeances politiques.

Sa conclusion : La sagesse de l'histoire exige que l'on passe l'éponge et qu'après les grands troubles causés par les guerres et les révolutions, il faut oublier et repartir la main dans la main pour construire un avenir meilleur.

Son avant-propos dit son souhait « Libera nos a malo ». Faut-il pousser la détestation intestine jusqu'au bout de sa logique révolutionnaire? Faut-il consommer dans une révolution intérieure tout le sang économisé dans une guerre extérieure? Cette folie sera-t-elle le couronnement monstrueux de tant de folies accumulées en si peu d'années? Je songe à une trêve, à une amnistie, à une grâce divinement française, qui nous tirerait de notre prostration et dissiperait notre cauchemar national.

Et tout cela nous est dit en 234 pages par le porte-parole officieux de Vichy, au milieu de l'année 1943, c'est-à-dire au moment où d'une façon certaine chaque collaborateur vichyssois, même très obtu, a pu se dire que la fin de son règne était aussi proche que le juste examen de son action antipatriotique.

Nous comprenons parfaitement le grand mouvement de fraternité tardive qui inspire M. de Monzie.

Celui-ci a cependant posé un problème qui mérite d'être examiné sans passion car notre auteur a quelques adeptes dans notre pays.

Notre conception de la Cité exclut les régimes policiers et la grandeur d'un régime ne se mesure certes pas au nombre de citoyens transformés en prisonniers.

Nous ne souhaitons point la création de lois d'exceptions pour juger en masse des concitoyens et nous sommes prêts à reconnaître avec M. de Monzie que des crimes et des délits nouveaux ne devront pas être inventés lors de la délivrance de notre pays.

Ce ne sont point les peines appliquées qui déterminent en réalité le caractère délictueux de faits, mais bien ce qu'en pense l'opinion publique.

Les Secrétaires Généraux qui souffrent du besoin d'agrandir le code pénal suivant leurs goûts ou tendances politiques en savent quelque chose puisqu'ils se plaignent avec M. Reeder de l'insubordination concertée des Belges à l'égard d'arrêtés impuissants.

Mais, Monsieur de Monzie, soyez tranquille. De crainte de nous laisser aller à des mouvements que nous pourrions regretter peut-être un jour, nous désirons que les actes de nos concitoyens soient jugés selon des valeurs traditionnelles inscrites dans tous les codes pénaux muris dans les périodes les plus sereines de l'histoire politique.

Nous ne voulons que des condamnations pour aide à l'ennemi, délation, assassinat, escroquerie, vol apparent ou déguisé de citoyens, etc. — Pas plus.

L'avenir doit se reconstruire la main dans la main, mais l'hygiène exige que les mains soient propres. Il faut éviter le dégoût des honnêtes gens. Certaines défaillances de faibles ne s'expliquent-elles pas par leur lassitude née de leur soif de justice inassouvie après l'autre guerre?

Le Héros ne peut être assis à côté du traître.

Tout notre peuple aspire à une Belgique purifiée le plus rapidement possible pour construire l'avenir avec des gens qui osent se regarder en face.

Pour que cela soit, il faudra un nettoyage rapide et juste. Le plaisir de juger ne hante personne, mais une nation libérée a le devoir de demander des comptes à ses mauvais citoyens.

Il n'est point de société sans le respect du juge appliquant une loi sage mûrement étudiée, sans exception de personne ni de classe.

Une « saison des Juges » hypocrite n'est pas nécessaire, mais plus que jamais après cette guerre, il faudra que chacun ait la sensation que la loi est respectable, qu'elle doit être respectée, appliquée et qu'elle l'est toujours inéluctablement.

De plus, un effort moral de tous sera exigé afin que puisse se réaliser notre idéal d'une Société où il y aurait moins de juges nécessaires mais plus de justice réalisée.

UNE GRANDE VICTOIRE ALLEMANDE

Battus en Tunisie, en Sicile, en Italie, en Russie Blanche et en Ukraine, les Allemands ont pris une revanche éclatante... en Belgique où ils ont arrêté un millier de Juifs de nationalité belge, parmi lesquels des femmes et des enfants. Une dame B..., âgée de plus de 90 ans, a été incarcérée. Le pillage des immeubles habités par nos malheureux concitoyens a aussitôt commencé.

Evidemment, s'attaquer à mille Juifs sans défense est plus facile que de garder l'Ukraine et l'Italie...

LES PETITES AFFAIRES

On sait que les notaires ne peuvent faire partie de Conseils d'administration que sur autorisation du ministère de la Justice, après avis conforme de la Chambre de Discipline des Notaires et du Procureur Général.

Le notaire Brunet a demand cette autorisation au Secrétaire général du mlnistère de la Justice, pour représenter la Ville de Bruxelles et ses faubourgs dans 12 sociétés anonymes.

MALGRE LES AVIS DEFAVORABLES DE LA CHAMBRE DE DISCIPLINE DES NOTAIRES ET DU PROCUREUR GENERAL, le Secréiaire général a donné cette autorisation au notaire Brunet, lequel est comme par hasard le notaire de Léon Degrelle et de la Sté Ame « La Presse de Rex ».

* * *

Ce même notaire Brunet vient encore de dresser un projet de constitution de société anonyme qui a pour objet « Le commerce, la fabrication et la transformation sous toutes ses formes, de parfums, essences et produits de beauté, de même que tout ce qu'y s'y rapporte, directement et indirectement».

Rien de mal à cela, nous direz-vous, puisque ce travail est de la compétence normale d'un notaire.

Entendu, mais :

1° Les fondateurs de cette société sont les administrateurs-actionnaires de la Sté Ame « La Presse de Rex :

2° Le fond est constitué par la reprise de deux entreprises juives : Le Palais des Parfums, boulevard Anspach, 82-84, Bruxelles et la Parfumerie Robert, 13, rue du Zodiaque, à Bruxelles également.

La reprise, par ces messieurs de la Presse de Rex, en a été négociée avec l'Administration militaire qui avait saisi les biens de ces deux entreprises.

Il y a tout lieu de croire que le « Pays Réel » et autres publications du même genre, ne rapportent plus suffisamment par manque de lecteurs et que ces messieurs désirant à tout prix se constituer un petit magot, veulent se lancer dans les affaires en commençant par dépouiller autrui.

Ils oublient qu'il faudra lorsque la nouvelle société sera fondée, trouver des clients.

Or, pas un Belge ne voudra de vos produits, mes beaux messieurs.

SOYEZ AU MOINS LOGIQUES, MESSIEURS

Nous pouvions croire à juste titre que suivant l'exemple de leur chef, le traître Léon Degrelle, les membres de Rex ne pouvaient avoir qu'un désir, celui de rendre service à l'Allemagne et plaire à leur maître Hitler, soit en allant combattre au front russe, soit en allant travailler en Allemagne comme travailleur volontaire ou encore en se soumettant volontiers à l'ordonnance établissant la réquisition forcée de notre main d'œuvre.

Quelle erreur est la nôtre.

Voici ce qu'écrit au nom du chef, le sieur Lefevbe, Secrétaire du Service Politique de Rex. à tous les chefs de Groupes, sous les références J.B./C.O./1117 — C.3.T./542.00 :

« Les membres du Mouvement qui se trouvent » sous l'application de la dernière ordonnance » allemande, relative au travail obligatoire pour » les classes 1920/1921, peuvent, s'ils n'ont pas en» core reçu de convocation de la Werbestelle, s'in» scrire au Service des Volontaires du Travail, pour » une période de 6 mois et de ce fait, sont exempts » du Travail obligatoire. Veuillez en informer d'ur» gence tous ceux que la chose intéresse et les » adresser au Bureau du Service du Travail, 18, av. » du Midi, Bruxelles (4e étage) ».

Nous, on veut bien, mais on ne comprend plus.

C.W.O.II C.2.G.M.
ARCHIVES DU ROYAUME DE BELGIQUE

M. ROOSEVELT SOULIGNE DEUX BUTS DES NATIONS-UNIES

Au cours d'un récent discours, le Président Roosevelt a fait, à Washington, une déclaration qui contenait les passages suivants : « Nous fondons nos espoirs d'un meilleur avenir pour le monde sur :

1° Respect du droit de tous les peuples de choisir la forme de gouvernement sous laquelle ils veulent vivre ;

2° Collaboration universelle, avec comme buts, la sécurité pour tous, l'amélioration des conditions de travail, le progrès économique et la sécurité sociale.

» Aujourd'hui, nous sommes sur le point d'assister à des événements majeurs de cette guerre. Nous sommes décidés à remporter une victoire totale sur nos ennemis et nous reconnaissons le fait que nos ennemis ne sont pas seulement l'Allemagne, l'Italie et le Japon, mais aussi toutes les forces d'oppression, d'intolérance, d'insécurité et d'injustice qui ont entravé la marche en avant de la civilisation ».

SOLIDARITE DE DICTATEUR

Monsieur Hitler ne veut pas qu'on l'ennuie. Le journal bavarois «Muenshner Neueste Nachrichten» reproduit un arrêté pris par le Commissaire aux Logements du Reich qui interdit aux evacués des autres régions de l'Allemagne, de prendre asile dans les communes situées aux environs de la propriété du Fuehrer, à Berchtesgaden. M. Hitler ne veut pas être troublé dans le cours de ses inspirations.

... Monsieur Hitler a peur sans doute de se trouver face à face avec ses compatriotes victimes des catastrophes déchaînées sur l'Allemagne par la folie criminelle des Nazis et du Fuehrer lui-même.

La Forteresse Volante

TERREUR DES NAZIS

LES BOMBARDEMENTS TERRIBLES QUE LES ALLIES INFLIGENT A L'ALLEMAGNE DEVIENNENT DE PLUS EN PLUS VIOLENTS. Les Allemands ne songent même plus à le dissimuler. C'est que l'an dernier, la R.A.F. était seule à frapper l'Allemagne; aujourd'hui, les Américains prennent leur part dans cette gigantesque offensive aérienne contre la machine de guerre allemande. La part des Américains, c'est le bombardement de jour. Leur arme, c'est la FORTERESSE VOLANTE.

Pour les bombardements de nuit, les Anglais amènent au-dessus de la Ruhr, leurs grands avions lourdement chargés de bombes. La Forteresse Volante Américaine, elle, est spécialement connue pour le bombardement de jour. C'est un avion formidable, qui mérite vraiment son nom.

DEFENSE FORMIDABLE

La Forteresse Volante est un grand avion en aluminium. Comme il doit aller très haut, très vite et emporter des bombes, il a quatre moteurs. Comme il va vite et haut, il n'a pas besoin d'être escorté par des avions de chasse. Sa protection, il l'a à son bord; il est armé de 13 mitrailleuses qui le hérissent de partout, à l'avant, à l'arrière, sur les côtés, en dessus et en dessous. Ce qui fait que, de quelque côté que les avions ennemis se présentent, ils se heurtent à une grêle de balles. Et des balles qui sont plutôt de petits obus que des balles de mitrailleuses. Avant même que les avions ennemis aient pu s'approcher, la Forteresse Volante ouvre le feu et les tient à distance. Ainsi armée, elle file à une vitesse de 450 km. à l'heure, à une altitude de 10 km. Et, de plus, pour éloigner encore davantage les avions de chasse ennemis, les Forteresses Volantes se maintiennent constamment en formation serrée, volant sur plusieurs rangs, alignées aile contre aile pendant des centaines de kilomètres. Cette phalange aérienne, aussi serrée, aussi impénétrable que la phalange antique, hérissée de mitrailleuses, chargée de bombes, n'a vraiment besoin de personne pour se défendre. C'est grâce à cet avion formidable que l'Allemagne peut être bombardée de jour aussi bien que de nuit : aux Anglais la nuit, aux Américains le jour.

TOUS LES OBJECTIFS

Et pas seulement l'Allemagne. Cet avion est fabriqué en grande série dans les immenses usines d'Amérique, chaque usine étant spécialisée dans la fabrication d'une partie de l'avion, puis il est ensuite envoyé sur tous les théâtres d'opérations. Il avait d'ailleurs été conçu pour opérer au dessus de l'Océan Pacifique, pour bombarder des bâteaux et des îles. Il n'était pas conçu originellement pour pénétrer loin dans l'intérieur du territoire ennemi.

Mais depuis huit ans que la Forteresse Volante est en service dans l'aviation américaine, elle a reçu constamment des perfectionnements. La puissance de feu a été augmentée, la hauteur de vol, le poids de bombes emporté et, par-dessus tout, la nouvelle tactique de combat en formation serrée.

Quatre moteurs, treize mitrailleuses, neuf hommes d'équipage, ces puissants avions se battent au-dessus de l'Allemagne, au-dessus de la Méditerrannée, au-dessus de l'Italie et dans la vaste guerre des Iles sur l'immensité du Pacifique? Il y en a en Chine, il y en a aux Indes, il y en a partout et il y en aura toujours de plus en plus. Rien que pendant le mois de mai dernier, les Forteresses Volantes ont attaqué 19 objectifs en neuf jours, ont jeté 2.800 tonnes de bombes, abattu 459 avions ennemis : en plein jour, d'immenses formations de Forteresses Volantes attaquèrent Kiel, Brême, la Ruhr, l'Italie, etc...

PERTES MINIMES

Après 12 mois d'opérations aériennes, les Américains estiment qu'une formation de 100 Forteresses Volantes ne perd pas plus de 3 appareils dans les opérations de grande envergure. L'Etat-Major américain a cru aux bombardements de jour. Les Allemands prétendaient les arrêter. Ils se sont lourdement trompés.

NOUVEAU PERFECTIONNEMENT : Les équipages viennent d'être munis de plastron anti-balles. Car le tir de la D. C. A. ennemie crible d'éclats ces grands avions d'aluminium, qui rentrent parfois à leur terrain percés comme des écumoires et qui ne s'en portent pas plus mal. Et on les répare avec une facilité étonnante.

Gœbbels avait dit « Le matériel américain n'arrivera pas en Angleterre. Nous coulerons les bâteaux ». D'abord, les sous-marins allemands coulent de moins en moins de bâteaux alliés et puis, que peuvent-ils contre des avions qui, de leurs usines d'Amérique, traversent les océans d'un coup d'aile pour aller en Angleterre, en Chine, en Afrique, en Australie, partout où on en a besoin. Aujourd'hui, il tombe des milliers de tonnes de bombes sur la Rhur, bombes anglaises la nuit, américaines le jour. L'ombre des Forteresses Volantes s'étendra de plus en plus jusqu'à ce que l'ennemi capitule sans condition, vaincu par la puissance industrielle écrasante dont il croyait avoir le privilège.

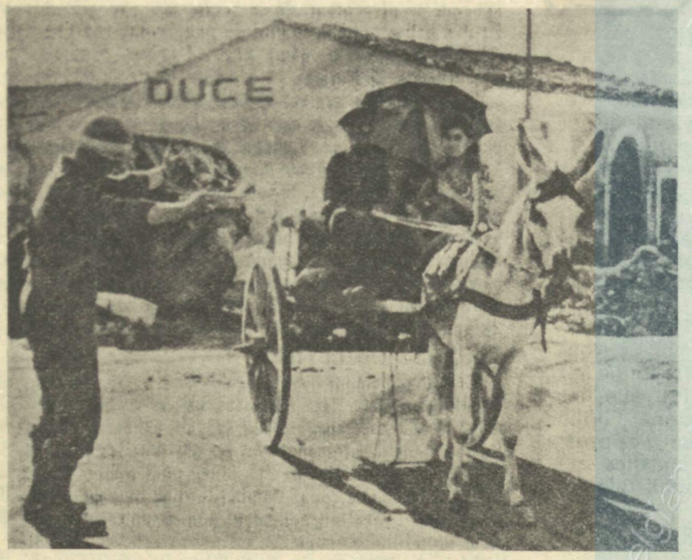

AGENT A POSTE FIXE! SOLDAT AMERICAIN AU REPOS, REGLE LA CIRCULATION INTENSE DE CE PETIT VILLAGE DU SUD DE L'ITALIE, OU SE TROUVE SA COMPAGNIE



SOLDAT AMERICAIN DISTRIBUANT DES BISCUITS AUX ENFANTS ITALIENS



LES CHANTIERS SOUS-MARINS DE BREME EN FEU SUITE A UN VIOLENT BOMBARDEMENT DE L'AVIATION ALLIEE.



JUSTE RETOUR DES CHOSES. LE GENERAL ALLEMAND PFEIFFER SE REND AU GENERAL FRANÇAIS MATHENET

ARCHIVES DU ROYAUME DE BELGIQUE

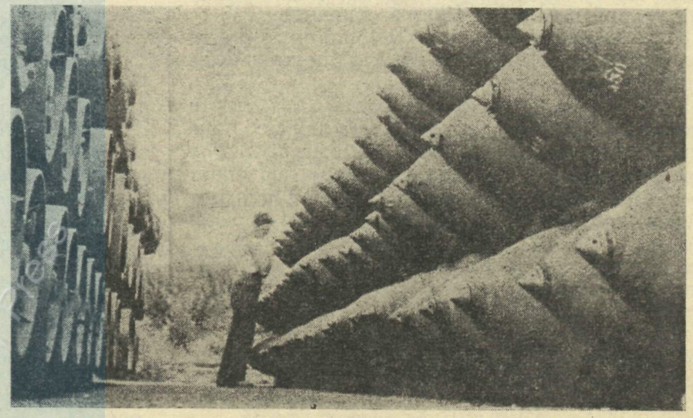

QUELQUES-UNES DES BOMBES QUI FURENT LANCEES SUR HAMBOURG PAR L'AVIATION ALLIEE

Belgian War Press

ENTENTE CORDIALE

Les solides bâtiments de l'ambassade de Russie et de la légation britannique à Téhéran, étaient le cadre idéal pour une Conférence de guerre. Situés parmi les parterres de roses et de chrysanthèmes en fleurs, les deux hôtels ne sont éloignés l'un de l'autre que de quelques cent mètres. Pendant les quatre jours que dura la Conférence alliée, ce secteur fut entièrement isolé du monde et gardé par des cordons de troupes et de la police. Le maréchal Staline venant de Moscou, débarquait d'avion à Téhéran le 26 novembre. Le lendemain, à 5 minutes d'intervalle, le Président Roosevelt, et M. Churchill, venant d'Afrique, arrivaient également en avion. Tandis que M. Churchill séjournait à la légation britannique, M. Roosevelt ne passa que la soirée du samedi à la légation des Etats-Unis. Le lendemain, répondant à l'invitation de M. Staline, il s'installait pour la durée de la Conférence à l'ambassade russe.

Dès le dimanche, les trois éminents hommes d'état se réunissaient: la Conférence alliée était ouverte. Durant quatre jours. dans une atmosphère des plus cordiales, ces trois hommes, entourés de leurs techniciens et états majors respectifs, examinaient les différents problèmes que pose la conduite de la guerre. La dernière pierre de l'édifice de solidarité des Nations-Unies pour la poursuite de la guerre dans le monde entier et pour l'établissement d'une paix juste et durable était ainsi posé.

A l'issue de la Conférence et ce, contrairement à ce que tenta d'insinuer à ce moment notre presse embochée qui prétendit que les trois hommes d'état n'avaient pu se mettre d'accord, un communiqué fut immédiatement publié et dont nous reproduisons ci-dessous intégralement le texte:

« Nous, Président des Etats-Unis d'Amérique, Premier Ministre de Grande-Bretagne et Premier Ministre de l'Union Soviétique, au cours des quatre jours qui viennent de s'écouler, nous avons conféré ici dans la capitale de notre alliée l'Iran et nous avons défini et confirmé notre politique commune.

» Nous avons exprimé notre volonté de voir nos Nations travailler de concert dans la guerre et dans la paix qui s'ensuivra.

» En ce qui concerne la guerre, nos Etats-Majors militaires se sont joints à nos conversations et nous avons combiné nos plans pour la destruction des armées allemandes. Nous nous sommes mis entièrement d'accord quant à l'envergure et à l'horaire des opérations qui seront entreprises à l'est à l'ouest et au sud.

» L'accord qui nous unit est la garantie de notre victoire.

En ce qui concerne la paix, nous sommes sûrs que notre concorde en fera une paix stable. Nous reconnaissons pleinement la responsabilité qui nous incombe et qui incombe à toutes les Nations-Unies d'établir une paix qui sera conforme au vœu de l'écrasante majorité des peuples du monde et qui bannira le fléau et la terreur de la guerre pour de nombreuses générations.

» Avec nos conseillers diplomatiques, nous avons examiné les problèmes de l'avenir. Nous rechercherons la coopération et la participation active de toutes les nations petites et grandes dont les peuples se sont de cœur et d'esprit voués comme nos propres peuples à l'élimination de la tyrannie et de l'asservissement, de l'oppression et de l'intolérance. Nous les accueillerons quand elles décideront d'entrer dans une famille mondiale de nations démocratiques. Aucune puissance en ce monde ne peut nous empêcher de détruire les armées de l'Allemagne sur terre, ses sous-marins sur mer et ses industries de guerre par les airs. Nos attaques se feront sans répit et de plus en plus violentes.

» A l'issue de ces Conférences amicales, nous attendons avec confiance le jour où tous les peuples du monde pourront vivre librement, à l'abri de la tyrannie, conformément à leurs vœux respectifs et selon leur propre conscience.

» Nous sommes venus ici avec espoir et avec résolution. Nous partons d'ici amis de fait, d'esprit et d'intention ».

Signé à Téhéran, 1er décembre 1943.
ROOSEVELT, STALINE, CHURCHILL.

Que l'Allemand qui avait peur de cette rencontre, se soit refusé à publier ce communiqué, on le comprend fort bien. Il constitue une affirmation d'une politique commune des Alliés. Par des phrases claires et sans ambiguité, ce document, un des plus essentiels de la présente guerre, souligne que les trois alliés sont décidés à travailler de commun dans la guerre et dans la paix qui s'en suivra. Il enlève tout espoir aux Allemands comme aux Japonais, de pouvoir en arriver à conclure une paix séparée avec un des belligérants. C'est une capitulation inconditionnelle qui sera exigée d'eux par les Alliés.

UN NOUVEAU CAMOUFLET POUR LE BEAU «LEON»

On n'est pas sans ignorer que Degrelle, à la suite des incidents provoqués par son attitude scandaleuse à l'église Saint-Charles, à Bouillon, le 25 juillet 1943, avait été excommunié par l'autorité religieuse. Le triste sire n'hésita pas à en appeler de cette condamnation devant l'autorité allemande,

En effet, étant officier allemand, Degrelle, suivant les lois ecclésiastiques, relève de l'aumônerie allemande. C'est de cette manière peu reluisante qu'il vient d'obtenir satisfaction.

Le 12 décembre 1943, Monseigneur l'Evêque de Namur porta la chose à la connaissance des fidèles, d'une manière on ne peut plus cinglante pour le traître Léon Degrelle :

DÉCRET : *Attendu que d'après une communication de l'aumônerie militaire DONT IL DEPEND, M. Léon Degrelle a demandé et obtenu d'être relevé de l'excommunication qu'il avait encourue pour injure réelle faite au clergé, conformément aux prescriptions des lois de l'Eglise.*

Nous déclarons prendre publiquement acte de ce fait.

Donné à Namur, le 8 decembre 1943.

A ce décret, Mgr André Marie ajoute le bref commentaire suivant qui retentira comme un aoufflet à la face du lieutenant Degrelle : « Nous tenons à tirer de ces événements une » leçon pour nos fidèles, La gravité de la peine que nous avons » déclarée publiquement et qui vient d'être levée, prouve l'in- » conséquence, qui est source de scandale pour le peuple » chrétien, *de ceux qui croient pouvoir unir à une pratique os-* » *tentatoire de leur religion, un dédain hautain pour les autori-* » *tés religieuses légitimement constituées.*

» Veuillez croire, etc. »

André Marie, évêque de Namur.

ARCHIVES DU ROYAUME DE BELGIQUE

C.2.G.M.

OU SONT LES TRAITRES ET LES PROSTITUES

Obéissant, une fois de plus, au signal donné par leurs maîtres allemands, nos journaux asservis se sont, avec ensemble, répandus en clameurs indignées contre certains propos attribués à deux membres du gouverment belge, MM. Delfosse et Spaak.

Le premier aurait déclaré qu'*il était indispensable qu'une grande puissance entreprenne, après la guerre, la réorganisation de l'Europe, que la Puissance la plus qualifiée à cette fin était l'Angleterre et que la Belgique était prête à lui abandonner ses droits souverains.* M. Spaak aurait dit qu'*une annexion de la Belgique à l'Empire Britannique serait une solution excellente.*

Là-dessus, nos journaux embochés de crier à la trahison et de traîter notre gouvernement de gouvernement de prostitués...

Il faut être juste : quand ils parleut de prostitution et de trahison, Herten et consorts parlent de choses qu'ils connaissent et pratiquent. Leur compétence en la matière ne saurait être sérieusement mise en doute! Ces messieurs ont mis, depuis trois ans, leur plume au service des envahisseurs du 10 Mai. Ils bénéficient, en guise de salaire — *pretium sturpi* —, d'avantages matériels appréciables : ils touchent de gros traitements, quatre à cinq fois ce qu'ils gagnaient avant-guerre, ils roulent en auto : ce n'est pas, rendons leur cet hommage, la mesquine prostitution du trottoir, c'est la prostitution de luxe. Ajoutons qu'ils ne volent pas l'argent qu'ils gagnent : ils servent l'Allemagne avec le dévouement de l'esclave, ils épousent toutes ses thèses, défendent toutes ses attitudes, favorisent toutes ses entreprises, sont plus Allemands que les Allemands eux-mêmes.

Aussi quelle aubaine, quelle joie inespérée pour eux de pouvoir tout-à-coup reprocher à nos ministres de Londres un geste ou un mot qui ressemblerait quelque peu à ce qu'ils font eux-mêmes ici tous les jours! Dans ce débordement maladif d'injures à l'endroit de MM. Delfosse et Spaak, on sent l'obsession qui les hante de se défendre contre la flétrissure que la Belgique tout entière, qui les vomit, — et ils le savent — leur jette à la face. Et toute leur argumentation (si l'on peut dire) revient à crier, verts de peur : *Nous trahissons la Belgique au profit de l'Allemagne, c'est vrai : mais pourquoi nous le reprocher, puisque nos ministres font la même chose au profit de l'Angleterre!...*

Le malheur est que ce triste essai de défense ne réussit qu'à fournir une preuve de plus en plus de l'inconscience et de l'avilissement de ceux qui espèrent ainsi échapper au châtiment auquel ils se sentent dès à présent condamnés.

Il n'y a en effet aucune assimilation possible entre le fait de passer à l'ennemi et le fait d'envisager une entente possible avec nos garants fidèles. Les Anglais sont nos Alliés. Quand M. Delfosse a proclamé la communauté d'intérêt qu'unissait la Belgique et l'Angleterre, il n'a fait que constater un fait historique que Pierre Daye notamment avait souligné bien des fois avant qu'il n'eût revêtu la livrée des laquais. Quand M. Delfosse déclare qu'*il faut qu'une Grande Puissance assure la réorganisasion de l'Europe, une réorganisation qui évite aux petits pays comme le nôtre d'être envahis, ruinés, pillés, martysés tous les vingt-cinq ans par nos voisins de l'Est et quand il ajoute que cette Grande Puissance ne peut être que l'Angleterre, il traduit fidèlement le sentiment de huit millions de Belges qui savent que l'Angleterre a sauvé l'indépendance de la Belgique en 1831, en 1870, en 1914 et qu'elle la sauve une fois de plus en 1940-1944.* Que cette organisation nouvelle n'aille pas sans que certaines directives ne soient données notamment dans le domaine financier, commercial, douanier et économique, qu'importe si la paix et le bonheur de notre pays s'en trouvent par là assurés pour l'avenir.

Monsieur Delfosse a d'ailleurs précisé qu'en toute hypothèse la gestion intérieure de la Belgique nous serait laissée. C'est là l'essentiel et, faut-il le dire, dans ce domaine, nous n'admettrions aucune ingérence quelconque.

Mais nous savons tous que si l'Angleterre admet et respecte la souveraineté pleine et entière non seulement de ses Alliés mais même de ses Dominions pour tout ce qui concerne leur politique interne, il est au contraire de l'essence de la domination allemande de S'IMPOSER BRUTALEMENT DANS TOUS LES DOMAINES. La présente occupation nous en fournit — combien cruellement — la preuve.

L'hégémonie allemande en Europe serait l'asservissement de toutes les nations sous l'oppression du Herrenvolk — le peuple des Seigneurs.

L'hégémonie britannique sera la collaboration loyale de peuples libres, respectueux de leur autonomie réciproque.

Votre mentalité d'esclaves, Herten et consorts, vous fait tout naturellement préférer la première.

Les Belges restés fidèles à leur passé d'hommes libres, ont une fois pour toutes, opté pour la seconde.

TRAITRES DE 1914-1918

Dans notre numéro 67, du 1er septembre 1943, sous le titre *COMMISSION BORMS ET TRAITRES PATENTES*, nous avons fait connaître l'activité et le but de cette commission créée sur ordre de l'occupant et publié une première liste de traîtres bénéficiaires de la générosité boche qui s'exerce à nos dépens.

Voici une nouvelle liste avec en regard de leurs noms, le prix de leur conscience :

Madame Jean LAUREYS-DE CONINCK, Italielei, 241, Anvers	358.677.20
Hubert MELIS, Donk-Brasschaet, Louis de Preslaan	6.239.60
Karel FOSSEY, Maalderstraat, 20, Antwerpen.	50.947.90
'T JLLYN-DENTENEER, Dunkstraat, 7, Borgerhout.	61.312.50
Weduwe Maria GEYSSELS-LAERS, Eigenaarstraat, 7, Turnhout . . .	40.857.50
Johannes PEETERS-WANNYN Don Rem. Tollenaarstraat, 56, Nevele. . .	700.618.35
Jul. MOULINAS. Nieuwbrugken, 3, Gent.	102.000.80
Louis BRIAND, Montigny-Saint-Christophe (Solre-sur-Sambre)	51.500.65
Joseph-Marie QUINTENS, Cortruyveldstraat, 31, Saint-Trond	103.001.25
Aloïs QUINTENS, Diestenst.22, St-Trond.	103.001.25
W. QUINTENS. Tienscehstr. 9, St-Trond.	103.001.25
Adolf CLAUWAERT, Voorspoedstraat, 24. Molenbeek-Saint-Jean . . .	51.500.00

REMERCIEMENTS : 520 Vivan Charles et ses amis. — 500 aux amis du Pingouin. — 3100 Marcel. — 500 Dulea. — 500 Annette, Micheline, Valeureux Liégeois + 100 R.S. — 531 Efeldé. — 500 en souvenir de mon fils fusillé. — ERRES remercie toujours pour le costume grande taille.

LA POLICE

Tout comme la gendarmerie, la police a certes à l'époque actuelle un côté primordial à remplir, mais aussi combien ingrat, difficile et dangereux pour ceux de leurs membres et ils sont nombreux qui sont demeurés des patriotes belges.

Si le maintien de l'ordre reste son principal objectif, il faut que la police tout comme la gendarmerie d'ailleurs, l'atteigne « patriotiquement ». Elle doit freiner, autant que faire se peut, les exigences de l'ennemi et de leurs collaborateurs, réduire au maximum les inconvénients de l'occupation, avertir les citoyens des dangers que constituent, pour eux, les mesures que compte prendre l'occupant, favoriser la fuite des personnes plus particulièrement menacées, les aider dans leurs retraites à la faveur des connaissances professionnelles qu'elles ont acquises (connaissance des lieux, connaissance des sentiments de chacun, des marges et ressources dont disposent les habitants non suspects de pro-bochie) être prêt à se dévouer même au péril de sa vie, pour la bonne cause. En un mot, saboter les ordres de l'occupant, soit passivement par une inertie bien calculée, soit même s'il le faut activement, quitte à devoir encourir les foudres de l'ennemi. Nombreux étaient et sont encore les membres de la police qui conçoivent de cette manière l'accomplissement de leurs fonctions, faisant une nette distinction entre les bandits de grands chemins et les patriotes obligés par les circonstances à vivre dans l'illégalité. Une telle conduite de la part de nos bons policiers devait évidemment déplaire aux Boches aussi bien qu'à leurs zélés collaborateurs, notamment le satrape Romsée.

L'actuel Secrétaire du Ministère de l'Intérieur et de la Santé Publique commença par prendre certaines mesures contre des policiers qui lui étaient dénoncés comme trop patriotes : mise en disponibilité, mise à la pension, etc... ; de leur côté, les Allemands internèrent bon nombre de policiers dans des camps de représailles, notamment à Breendonck et à Huy.

Toutes ces mesures punitives ne suffisaient pas car elles n'amenaient en soi aucun résultat positif. On créa alors une école de police avec comme personnel enseignant des individus jouissant de l'entière confiance des dirigeants. On recruta des éléments triés sur le volet non pas pour leur connaissance ou leur moralité, mais pour leur opinion politique. Enfin, Romsée, par ses mouchards, fait enquêter sans arrêt. Ces tristes sires vont de postes en postes, s'enquérant auprès des agents des opinions de leurs chefs, de leurs agissements, etc... Régime de mouchardage à la « nazi » avec toute l'ardeur que met à ces sales besognes, les valets les plus compromis. Après avoir trouvé pour la gendarmerie son homme de main dans l'illustre Van Coppenolle, le Secrétaire général de l'Intérieur a déniché dans la police l'oiseau rare qui a accepté de mettre la main à la pâte pour réformer ou mieux, pour la former aux vœux de cet accapareur de pouvoir, c'est-à-dire créer un corps de police à la dévotion des rexistes, des V.N.V. et de la tourbe pro-boche, d'en faire une force au service d'une politique antinationale sous couvert d'un idéal d'ordre et de sécurité. Cet homme est le commissaire Boute. Faut-il vous présenter ce phénomène honni par tous nos policiers patriotes. La réputation du personnage est tellement bien établie que l'on pourrait s'en dispenser. Signalons cependant deux faits qui prouvent à suffisance le courage de cet homme : Officier de police à Bruxelles en 1914, rappelé à l'armée en qualité de sous-officier lors de la première visite de nos chers protecteurs, il passe en Hollande lors de la retraite d'Anvers et... y orne sa veste d'une étoile de sous-lieutenant. Ne croyez surtout pas qu'il l'avait gagnée par une action d'éclat. L'intrigue, la soif des honneurs, le toupet font parfois des miracles. Devenu ainsi officier de l'armée belge, il s'empressa de donner aux autorités hollandaises sa parole d'honneur de ne pas tenter de rejoindre les lignes belges. On est mieux à Amersfoort qu'à l'Yser, n'est-il pas vrai, Monsieur Boute.

1940 : Nouvelle et perfide agression de notre pays. Boute revêt son plus bel uniforme d'officier de réserve pour filer... en France. Il essaye d'intriguer selon son habitude et ce pour obtenir la direction d'un service de police. Mais une réception plutôt froide lui est réservée par le général X.. à Toulouse, Boute rentrera donc en Belgique, n'ayant pas réussi à épater la France et nos réfugiés. Voilà donc terminée la carrière de « Jan soldaat » comme on l'appelle dans la police de Bruxelles. Revenu en Belgique, cet intrigant sent immédiatement que son heure est enfin venue. Il fait immédiatement état de sa qualité de rexiste de la première heure et se met à la disposition de Romsée. Aussi lorsque le Grand-Bruxelles est créé, Romsée, Grauls et son conseil communal qui cherche des exécuteurs de leurs hautes ou plutôt basses œuvres, le nomment-ils tout naturellement commissaire en chef. Et le voilà parti pour les réformes exigées de ses maîtres : bouleversement des services des différentes polices, placement de mouchards dans les organismes nouveaux. On voit caser à des postes de commande des traitres à la Courtin, à la Daufresne de la Chevalerie, des Beckaert, l'homme de l'UTMI et autres personnages de moindres importances. On crée des escadrons mobiles pour constituer une force aux mains du pouvoir central, on exerce les hommes à l'allemande dans la soi-disant école de police déjà citée. On leur donne pour instructeurs des officiers flamingants libérés des camps allemands. Pour accomplir cette sale besogne, on désorganise complètement par le prélèvement d'hommes et de matériels, les corps de police des anciennes communes. Cet individu parti tête baissée, sent malgré tout l'impopularité de son action parmi ses collègues. Il a peur d'autant plus qu'il sent également que le vent a tourné. Aussi se lance-t-il actuellement dans des discours de ce genre : ***Nous devons servir, uniquement servir, ce n'est pas nous qui avons créé la situation actuelle, nous devons la prendre telle qu'elle est ; nous n'avons pas à nous occuper d'ordre ancien ou d'ordre nouveau, nous n'avons qu'à voir l'Ordre tout court, avec un grand O. Nous avons, nous, policiers, servi sous tous les régimes libéraux, catholiques, socialistes, nous n'avons pas à discuter du régime actuel, ni examiner la légalité de ce régime, etc., etc..,***

Trop tard M. Boute pour faire marche arrière, ce serait trop facile. Une fois la légalité rétablie en Belgique, vous n'échapperez pas au juste châtiment que votre conduite vous a fait mériter.